



Mon marie quesque q'il vat risquer

Par **bettahar**, le **18/12/2008** à **00:35**

bonjour, voila le 08/02/2008 moi et mon marie nous sommes dispute apres il ma gifle .j'ai depose plainte avec cetificat de medecin juste une petite fracture que le medecin meme n'a rien vue , mon mrie etais gader a vue pendant 24 heure.après la police lui ramene chez le procureure , de retour mon marie ma demande pardon il ma avoue q'il a regrete ,q'il m'aime et il veut corige et bien depuis il et quelqun qui a pris une bonne leçon davoit comprendre .et c'etait ce mon bute de lui fair peur et voir la suite il et bien meme il travail dur me refuse rien ont s'aiment et je suis la plus hereuse du monde ont a un enant de 4 ans et ont va affronte quelque chose de très solide il et ouvert maintenant ont n'est bien comme jamais moi aussi aujourd'hui je le respecte chacun a corrige scse defaut voila apres 8 moi ont n' a reçu deux lettre une pour moi comme victime et une pour lui mais sur ca lettre c'est bien marquer que si il et reconnue coupable il risque une peine ou plusieurs ce que je veux pas parce que il merite pas le prison après savoir changer dans le bon sene oi c'etait ca mon but lui fair comprendre et maintenant je veux savoir aisque le procure vas m'écouter si je temoigne et je veux pas q'il rentre au prison je veux savoir quesque il vas risque comme il ma pas encord toucher et qu'il m'aime il et pas agressif voila .merci j'aimerais des conseil s.v.p comment je fais pour aider mon marie quesq'il vat risquer et merci

Par **Tisuisse**, le **18/12/2008** à **08:43**

Bonjour,

Si vous avez déposé une plainte auprès des services de polices ou de gendarmerie, vous pouvez toujours retirer, par la suite, votre plainte.

Par **Ily384**, le **18/12/2008** à **12:58**

j ete dans la meme situation que toi, sauf que mon ex mari a pas change et devenu pire je n ai jamais retirer ma plainte il a ete incacere 5 mois.
donc si t estime que pour le bien de votre famille et que votre mari a reelement change retirer vite votre plainte envoy une lettre au procureur de la republiue de ta ville en recomende avec a/r. si vous devait passer l audience ce sera trop tard.
la violence conjugale est severement puni.
voila j espere t avoir un tout petit peu eclairer

Par **bettahar**, le **18/12/2008** à **20:14**

bonjour, et merci pour vos reponce sa me rassure vraiment j'ai oublie juste de rajoutè que j'ai deja retirer ma plainte .et que j'ai peur que mon marie rentre au prison aisque je peux temoigner devant le procureure /juje/ que mon mon marie a relement changer et que maintenant ,il a compris .repondez moi s.v.p. et merci de fond de coeure.

Par **citoyenalpha**, le **28/12/2008** à **17:07**

Bonjour

le retrait de plainte n'existe pas en droit.

Le procureur est libre de poursuivre du moment qu'il dispose d'éléments suffisant.
Il peut citer la victime à comparaitre devant le tribunal.

En cas de déclaration niant la réalité du délit le procureur peut poursuivre la "victime" sur le fondement de l'article 434-26 du code pénale disposant que :

Le fait de dénoncer mensongèrement à l'autorité judiciaire ou administrative des faits constitutifs d'un crime ou d'un délit qui ont exposé les autorités judiciaires à d'inutiles recherches est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende.

Toutefois vous avez la possibilité en tant que victime de demander au procureur de suspendre les poursuites au vu de l'attitude de votre mari permettant ainsi le reprise de la procédure jusqu'à extinction par voie de prescription en cas de récidive.

La violence conjugale est un fléau et il ne faut pas laisser ses actes considérés comme normaux. Frapper son épouse (ou son époux) est un délit grave et non anodin.
Je vous souhaite cependant que votre mari est compris la leçon et qu'il ne s'avise plus de lever la main sur vous

Restant à votre disposition.

Par **bettahar**, le **29/12/2008** à **14:29**

bonjour :merci merci ei mille merci de votre reponce qui ma vrément fait du bien et ma remonter le morale.! demain le 30 decembre a 13 heure moi et mon marie nous somme convoquer j'espere que cava bien se passe et que le juje vat bien comprendre la situation ,de toute façon je vous tien au courant merci et bonne journée.

Par **bettahar**, le **31/12/2008** à **00:07**

bonjour' et bien mon marie a eu un surssis de 3 mois .